

## La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

### Déclaration du Groupe Mutualité

Quand le CESE a été saisi, en décembre 2019, par le Sénat sur la prévention et la réduction du chômage de longue durée, le contexte était fort différent : c'était avant la crise du Coronavirus, et ses conséquences économiques, sociales et sociétales, dont on ne peut encore mesurer toute l'ampleur.

C'était avant, et pourtant les réponses apportées par cet avis résonnent aujourd'hui avec beaucoup de justesse : nous n'en citerons que deux :

- mettre en œuvre une stratégie de production de biens et de services, face à la dégradation brutale de l'activité et du risque d'une augmentation massive de chômage
- encourager l'extension progressive de l'expérimentation « *Zéro chômeur de longue durée sur les territoires* ».

Concernant le second point, le CESE avait déjà fait des recommandations au gouvernement, dans le cadre de son avis sur la grande pauvreté. Une proposition de loi vient d'être déposée dans ce sens. Le CESE sera attentif à son examen.

Pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de se réinsérer professionnellement, pour lutter contre le chômage et les exclusions, d'autres dispositifs existent. L'insertion par l'activité économique, aujourd'hui en difficulté, et qui regroupe près de 4 000 structures de l'Économie sociale et solidaire, en est un exemple. Les mesures proposées dans le Pacte d'Ambition pour l'IAE, notamment pour les plus de 55 ans, répondent en partie aux attentes du secteur, qui consacre l'IAE comme un investissement social et non comme une dépense budgétaire.

« *L'éloignement de l'emploi est souvent dû à des problèmes de santé ou de handicap* ». Aujourd'hui, les politiques de prévention ne sont pas assez développées ni coordonnées pour les affections comme pour les maladies professionnelles. Cela conduit alors à une sortie anticipée du marché du travail, notamment pour les plus de 50 ans. Le groupe de la mutualité soutient les propositions de l'avis qui visent à les renforcer.

Acteur global de santé, les mutuelles participent à l'amélioration des conditions de travail en proposant aux entreprises et à leurs salariés une offre de prévention pour prévenir les risques professionnels ou accompagner la reprise d'activité.

Être au chômage représente une épreuve, pour la personne concernée comme pour son entourage, pouvant avoir un impact non seulement économique mais aussi psychologique. Une intervention précoce est alors nécessaire pour permettre un repérage des situations de risque sanitaire.

La période qui s'engage sera encore plus difficile pour les plus fragiles. Les personnes qui subissent un chômage de longue durée, qu'ils soient jeunes ou âgés de plus de 50 ans, en mauvaise santé ou en situation de handicap, en font partie. Les mesures proposées dans l'avis, dans une approche territoriale, s'inscrivent dans une perspective de prévention et d'accompagnement. Le groupe de la mutualité les soutient et a voté l'avis.